

La Tribune (Lundi 12 novembre 2007)

La Tribune

Un nouveau schéma de financement des pôles de compétitivité

COMPÉTITIVITÉ

À partir du 1^{er} janvier, la nouvelle entité Oseo-AII permettra de mieux financer les projets de taille intermédiaire. Objectif : favoriser l'émergence des grosses PME.

L'année 2008 sera celle du recadrage pour les pôles de compétitivité. Lancés en 2004, ils ont pour vocation de créer des synergies entre grandes et petites entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques et privées, afin de faire émerger des projets innovants. Aujourd'hui, après une phase de démarrage plutôt réussie, il leur faut passer à l'étape suivante : celle de la réalisation des projets, de l'internationalisation aussi. Comme l'a dit Christine Lagarde vendredi lors de la troisième édition du Forum annuel des pôles de compétitivité à Sophia-Antipolis, « après la phase de découverte, nous devons préparer l'âge d'or ».

Cette nouvelle étape passe, selon la ministre de l'Économie, par quatre axes : un effort sur le volet formation, la création de plates-formes technologiques pour permettre aux

PME de mutualiser leurs équipements et une meilleure structuration géographique des pôles, ainsi que, bien sûr, le développement des synergies avec les *clusters* étrangers.

La Fondation de Sophia-Antipolis vient à cet égard de se voir confier par le ministère de l'Économie une mission d'appui technologique des pôles de compétitivité à l'international. À l'occasion du forum, elle a signé vendredi des accords d'échanges avec les *clusters* allemands et l'un des parcs scientifiques chinois les plus importants (Z Park). Plus largement, la France compte bien profiter de sa présidence de l'Europe l'an prochain pour renforcer les échanges entre pôles français et *clusters* étrangers.

Mais le gouvernement compte surtout faciliter le financement des projets issus des pôles. La fusion entre Oseo et l'AII (Agence de l'innovation industrielle), effective au 1^{er} janvier, permettra dans un premier temps de mieux soutenir les projets de taille intermédiaire. La nouvelle entité financera en effet de façon prioritaire les projets de 10 à 30 millions d'euros, pour un soutien compris entre 3 et 10 millions d'euros. L'objectif est de favoriser l'émergence de grosses PME, singulièrement peu nombreuses en France, à l'inverse de l'Allemagne. Dans un deuxième temps, le gouvernement compte modifier plus profondément le schéma de finance-

ment des projets issus des pôles, en se basant sur les résultats de l'évaluation nationale, attendus pour juin 2008. Selon nos informations, l'une des hypothèses aujourd'hui étudiées serait de réserver l'affectation du FUI (Fonds unique interministériel) aux pôles dont l'évaluation montrera qu'ils sont les plus innovants, les plus dynamiques. Ce premier groupe de pôles, où se retrouveraient sans doute bon nombre des 17 pôles mondiaux ou à vocation mondiale, bénéficierait ainsi d'un financement renforcé.

« RÉACTIVITÉ »

Quant aux autres pôles, ils auraient un traitement plus « local ». Ce qui, souligne-t-on à Bercy, « permettrait aussi plus de réactivité ». Ils pourraient ainsi bénéficier de crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire ou bien de financements des collectivités territoriales. À l'étude, ce schéma ne serait de toute façon pas applicable avant 2009. Sa mise en œuvre est étroitement liée aux résultats de l'évaluation. Selon *Le Figaro* de vendredi, c'est le cabinet Boston Consulting Group qui a été choisi pour la mener. La Diact (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire) communiquera à ce sujet dans les prochains jours.

FABIEN PILIJI ET STÉPHANIE TISSEROND

